

**MINISTRE DE L'ECONOMIE ET
DES FINANCES**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DE LA
COOPERATION**



Unité – Progrès – Justice

**ENQUÊTE 2014 DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE
DES ENGAGEMENTS DE L'ACCORD DE PARTENARIAT
DE BUSAN**

RAPPORT-PAYS

Novembre 2014

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
INTRODUCTION.....	4
I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION	5
II- APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	6
III-VUE GLOBALE DES RESULTATS DE L'ENQUETE	7
IV-REPNSES AUX QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES DE L'ENQUETE	8
QB : SOURCES DES DONNEES.....	9
QC : INDIQUER A L'EQUIPE D'APPUI CONJOINTE LES ANALYSES NATIONALES SUPPLEMENTAIRES	10
QD : INDICATEUR 8 : EN PLUS DES QUESTIONS 1, 2, 3 ET 4 EVOQUANT LES CRITERES DE L'INDICATEUR, LES PAYS SONT INVITES A INDIQUER SI :	10
V. APPRECIATION DES INDICATEURS	11
INDICATEUR 1 : LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT SE CONCENTRE SUR LES RÉSULTATS QUI RÉPONDENT AUX PRIORITÉS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT	11
INDICATEUR 5A : LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT EST DAVANTAGE PRÉVISIBLE (PRÉVISIBILITÉ ANNUELLE)	13
INDICATEUR 5B : LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT EST DAVANTAGE PRÉVISIBLE (A MOYEN TERME)	13
INDICATEUR 6 : L'AIDE EST INSCRITE AUX BUDGETS PRÉSENTES AU PARLEMENT	14
INDICATEUR 7 : LA REDEVABILITE MUTUELLE EST RENFORCÉE PAR LE BIAIS D'EXAMENS INCLUSIFS	14
INDICATEUR 8 : EGALITE HOMMES-FEMMES ET AUTONOMISATION DES FEMMES	16
INDICATEUR 9B : UTILISATION DES SYSTEMES NATIONAUX DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DE PASSATION DE MARCHES	17
VI- ANALYSE DES PERFORMANCES DES BAILLEURS SELON LES INDICATEURS DE BUSAN.....	19
INDICATEUR 5A : LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT EST DAVANTAGE PREVISIBLE (ANNUELLEMENT).....	19
INDICATEUR 5B : LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT EST DAVANTAGE PREVISIBLE (A MOYEN TERME)	20
INDICATEUR 6 : L'AIDE EST INSCRITE AUX BUDGETS PRESENTES AU PARLEMENT	21
INDICATEUR 9B : UTILISATION DES SYSTEMES NATIONAUX DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DE PASSATION DES MARCHES	21
VII- DIFFICULTES ET INSUFFISANCES CONSTATEES AU COURS DE L'ENQUETE 2014	23
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	24
ANNEXES.....	26
ANNEXE 1 : TABLEAU DE LA PREVISIBILITE A MOYEN TERME.....	27
ANNEXE 2 : ECART ENTRE PREVISION ANNUELLE ET AIDE INSCRITE AU BUDGET EN DOLLARS US.....	28
ANNEXE 3 : LISTE DES PTF AYANT REÇUS LES FICHES DE COLLECTE POUR RENSEIGNEMENT	29
ANNEXE 6 : FEUILLE DE CALCUL EXCEL RENSEIGNEE	39

SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLES	DENOMINATION
APD	Aide Publique au Développement
BAD/FAD	Banque Africaine de Développement/Fonds Africain pour le Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BID	Banque Islamique de Développement
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CAST	Compte d'Affectation Spécial du Trésor
CNR	Cadres Nationaux de Résultats
CRD	Cadre Régional de Dialogue
CSD	Cadre Sectoriel de Dialogue
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DGB	Direction Générale du Budget
DG-CMEF	Direction Générale du Contrôle des Marchés et des Engagements Financiers
DGCOOP	Direction Générale de la Coopération
DGEP	Direction Générale de l'Economie et de la Planification
DGESS	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DP	Déclaration de Paris
FKDEA	Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe
FIDA	Fonds International pour le Développement de l'Agriculture
FMI	Fonds Monétaire International
FSD	Fonds Saoudien de Développement
GAVI	GAVI
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MPFG	Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OSC	Organisation de la Société Civile
PANEA	Plan d'Action National de l'Efficacité de l'Aide
PANED	Plan d'Action Nationale de l'Efficacité de la coopération au Développement
PDSEB	Programme de Développement du Secteur de l'Education de Base
PGA	Plateforme de Gestion de l'Aide
PIB	Produit Intérieur Brut
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNSR	Programme National du Secteur Rural
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POSEF	Politique Sectorielle de l'Economie et des Finances
PRG	Programme de Renforcement de la Gouvernance
PST	Programme Sectoriel des Transports
PTF	Partenaire Technique et Financier
RCD	Rapport sur la Coopération pour le Développement
SNU	Système des Nations Unies
SP/CONAP GENRE	Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de la Politique Genre
STN/SCADD	Secrétariat Technique Nationale de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
USA	United States of America

INTRODUCTION

Pays sans littoral, et en développement, le Burkina Faso est situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest et a un climat de type soudano-sahélien, où les précipitations sont peu abondantes.

Avec un taux d'accroissement naturel élevé (3,1¹ %), la population du Burkina Faso était estimée à 17 322 796 habitants en 2013 dont 51,75% de femmes.

Chaque année, le pays mobilise d'importantes ressources pour la réalisation de ses nombreux objectifs de développement.

Aussi, l'Aide publique au développement (APD) constitue-t-elle une importante source de financement des politiques et programmes de développement au Burkina Faso². Elle est en hausse constante depuis 2000, année où le pays a adopté le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), remplacé en 2011 par la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD). Au cours des dix dernières années, elle est passée de 629 millions dollars US en 2004 à 1 148,14 millions dollars US en 2013.

Malgré cette tendance haussière au fil des années, les ressources provenant de l'aide ne semblent pas avoir impacté positivement la qualité de vie des populations, car le Burkina Faso reste parmi les pays les plus pauvres du monde. En effet, en 2009, le taux de pauvreté³ était estimé à 43,9%. Le pays a occupé le 181^e rang sur 187 pays selon l'Indice du développement humain (IDH) 2014 publié par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Cette situation explique le choix du Burkina Faso, à l'instar d'autres pays en développement, d'adhérer aux initiatives internationales et de suivre les différents engagements pris par la Communauté internationale en vue d'accroître l'efficacité de l'aide et celle de la coopération au développement d'une manière générale (Déclaration de Paris, Programme d'action d'Accra et Accord de partenariat de Busan). Ces initiatives ont conduit à l'adoption de Plans d'actions (PANEA et PANED) et à la participation aux enquêtes de suivi afin d'opérationnaliser ces engagements au Burkina Faso.

Le présent rapport de l'Enquête 2014 de suivi des engagements de l'Accord de partenariat de Busan, qui s'inscrit dans cette optique, fait une analyse des résultats obtenus, et s'articule autour des points suivants :

- contexte et justification ;
- approche méthodologique ;
- vue globale des résultats de l'enquête ;
- réponses aux questions supplémentaires ;
- appréciation des indicateurs ;
- évolution des indicateurs par bailleur ;
- difficultés et insuffisances constatées ;
- conclusion et recommandations.

¹INSD/RGPH 2006

² 567,18 milliards de FCFA en 2013, soit plus du ¼ des ressources du budget national(LFI)

³ SCADD

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Au cours de la dernière décennie, la question de l'efficacité de l'aide a été au centre des préoccupations tant chez les pays et organismes donateurs que chez les pays bénéficiaires. En effet, après le consensus de Monterrey sur le financement du développement (2002), la déclaration de Rome sur l'harmonisation (2003), le Mémoire de Marrakech sur la gestion axée sur les résultats (2004), la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005), le Programme d'action d'Accra (2008), les fournisseurs de coopération et pays bénéficiaires se sont réunis en 2011 à Busan en République de Corée pour échanger sur les questions de développement.

A cet effet, un « Accord de partenariat de Busan » qui définit des principes, objectifs et engagements pour une coopération efficace au service du développement fut adopté par les 160 pays et organismes présents.

Au cours de ce forum de haut niveau, une plateforme dénommée Partenariat mondial, a été mise en place pour assurer un dialogue au niveau politique sur l'efficacité de la coopération au développement avec l'ensemble des parties prenantes y compris les acteurs des économies émergentes engagés dans la coopération Sud-Sud, les parlementaires, la Société civile et le secteur privé. Ce partenariat dont le secrétariat est constitué de l'OCDE et du PNUD recommande le suivi régulier des progrès qui seront réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris.

Encadré 1. Le Partenariat mondial

Pour la mise en œuvre des engagements de l'Accord de partenariat de Busan adopté lors du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide tenu à Busan du 29 novembre au 1^{er} décembre 2011, les participants au forum se sont accordés sur le besoin de créer un forum politique inclusif englobant un éventail de parties prenantes plus large qu'auparavant. Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement a alors été créé afin d'assurer un impact maximal sur les résultats de la coopération au développement.

Ce Partenariat mondial rassemble des organisations et des pays qui se sont engagés à renforcer l'efficacité de la coopération pour le développement et à soutenir la réalisation de résultats. Ce partenariat œuvre à encourager l'engagement, la communication et le partage de connaissances et de meilleures pratiques entre les nombreux acteurs du développement pour augmenter l'impact de l'aide au niveau national dans le cadre de la mise en œuvre des accords conclus à Busan; il cherche aussi à maintenir un soutien politique envers ces engagements pris et vise à soutenir la mise en œuvre d'un cadre global du développement pour l'après-2015.

Le Partenariat mondial comprend trois instances :

✓ **Les réunions de niveau ministériel**

Composées de pays, des organisations internationales, des organisations de la société civile (OSC), du Secteur Privé et des Parlementaires, ces réunions se tiennent tous les 18 à 24 mois afin :

- d'examiner les progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre des engagements de Busan;
- d'assurer la redevabilité politique ;
- de résoudre les problèmes clés.

Depuis la mise en place du partenariat mondial, trois pays africains ont déjà assurés la co-présidence au niveau ministériel de ces réunions : il s'agit du Ghana, du Mali et du Nigéria.

✓ **Le comité de pilotage**

Afin de rendre opérationnel les réunions ministérielles, un Comité de pilotage a également été instauré. Le comité comprend trois coprésidents et des membres. Il se réunit tous les 6 à 12 mois et se concentre sur :

- Le pilotage du travail de niveau ministériel ;
- L'identification des priorités/ actions pour soutenir les progrès et le dialogue politique.

✓ **L'équipe d'appui**

L'OCDE et le PNUD constituent l'équipe d'appui et assurent un « secrétariat conjoint » en appui au Comité de pilotage et aux réunions ministérielles du Partenariat mondial.

Le secrétariat conjoint coordonne et mène :

- La conduite du suivi mondial ;
- La production du travail analytique sur le suivi mondial des engagements de Busan;
- L'organisation des réunions.

Le processus de suivi des engagements de Busan repose sur dix (10) indicateurs dont cinq (5) sont renseignés par les pays bénéficiaires, et les cinq autres renseignés au niveau mondial. A cet effet, le Secrétariat du Partenariat mondial élabore des rapports sur le suivi des progrès réalisés à l'échelon mondial.

Le cadre de suivi au niveau national de l'accord du Partenariat de Busan vise à soutenir la redevabilité internationale et nationale « des progrès réalisés au regard de la mise en œuvre des engagements et des actions convenus à Busan ». Il porte donc sur le changement de comportement des efforts de coopération au Burkina Faso, qui devrait à son tour contribuer à l'obtention de résultats de développement tels que définis dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable. Il s'agit par cet exercice inclusif de stimuler le dialogue entre toutes les parties prenantes.

Conformément au processus de suivi adopté, le Gouvernement s'est engagé, à la suite de celle réalisée en 2013, à mener en 2014 l'enquête de suivi de la mise en œuvre des engagements pris à Busan et à élaborer un rapport y relatif. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'élaboration du présent rapport dont le but est de mesurer les progrès réalisés, de relever les goulots d'étranglements et de faire des recommandations pour une coopération au développement plus efficace.

II- APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'enquête, de portée nationale, a consisté à recenser les flux d'aide publique au développement de 2013 fournis par les Partenaires techniques et financiers (PTF) résidents et les fonds arabes. Vingt-six (26) fournisseurs d'aide ont été identifiés et dix-sept (17) ont répondu à l'enquête, soit un taux de participation de 65,38%. L'enquête s'est déroulée de Septembre à Octobre 2014.

Pour sa réalisation une lettre du Ministre de l'Economie et des Finances a été adressée au Président de la Troïka des PTF pour non seulement leur exprimer la volonté du Gouvernement de faire la deuxième enquête au niveau national pour le suivi des engagements pris à Busan, mais aussi pour les inviter à participer activement au processus.

C'est ainsi qu'en soutien à ce processus et dans un souci de transparence et d'appropriation nationale, un atelier national de lancement ouvert à l'administration, aux PTF, au secteur privé et à la société civile a été organisé le 22 Septembre 2014 à Ouagadougou.

A cette occasion, l'objectif de l'enquête, l'accord du partenariat de Busan et son cadre de suivi ont été une nouvelle fois présentés ainsi que la fiche de collecte des données pour le Gouvernement et les Partenaires techniques et financiers. Par ailleurs, le chronogramme du processus a été déroulé aux participants. Il a été aussi précisé que les indicateurs 5b; 7 et 8 seront renseignés par le Gouvernement et les indicateurs 5a et 9b par les PTF. L'indicateur 6 sera conjointement renseigné par les deux parties conformément aux directives du Partenariat mondial.

Par contre, l'indicateur 1 dont le Burkina Faso s'est engagé à renseigner en 2013 a fait l'objet d'une enquête spécifique avec une équipe pilote de quatre PTF. Cet indicateur dont le questionnaire est entrain d'être finalisé par l'OCDE, ne sera pas renseigné lors cette enquête 2014.

A la suite du lancement, une fiche de collecte de donnée a été envoyée par la Direction générale de la coopération (DGCOOP) au Secrétariat technique de la Troïka pour l'ensemble des PTF.

La DGCOOP, à travers sa Direction de la coordination et de l'efficacité de l'aide publique au développement (DCE-APD) a facilité la collecte et l'analyse des données, en collaboration avec les Partenaires techniques financiers. L'équipe de la DCE-APD a interagi avec les différentes coopérations pour le remplissage du questionnaire. Les réponses du questionnaire des donneurs

ont été centralisées du 22 septembre au 24 octobre 2014. Ces données ont été par la suite saisies dans la feuille de calcul Excel de l'enquête tout comme celles du Gouvernement.

Une équipe pluridisciplinaire composée des représentants de la DGCOOP, de la DGESS/MEF, du STN/SCADD, de la DGEP, de la DGB, du MPFG, du projet PRG et du Bureau PNUD - Burkina Faso a été mise en place afin d'examiner les résultats de l'enquête et proposer un projet de rapport aux parties prenantes.

Ce projet de rapport a fait l'objet d'un atelier national de validation avec les parties prenantes, y compris le secteur privé et les Organisations de la société civile dont les ONG. Le Gouvernement va intégrer les observations et recommandations de l'atelier et procédé à la diffusion du rapport et à sa transmission au secrétariat conjoint OCDE/PNUD.

III-VUE GLOBALE DES RESULTATS DE L'ENQUETE

Les résultats de l'enquête de 2014 portent sur les données collectées auprès de dix-sept (17) PTF sur un total de vingt six (26) PTF invités à remplir le questionnaire soit un taux de participation de 65,38%.

Il s'agit de :

- Dix (10) bilatéraux : Allemagne, Autriche, Canada, Chine Taiwan, Danemark, France, Suède, Suisse; Japon et Luxembourg ;
- Sept (07) multilatéraux : BAD/FAD, Banque mondiale, FIDA, FMI, GAVI, Union Européenne et SNU.

Les neuf (09) PTF soit 34,61% qui n'ont pas répondu au questionnaire sont : Abu Dhabi, BADEA, BID, BOAD, FKDEA, FSD, Italie, Fonds OPEP et USA.

On peut estimer à environ 74,96% le montant de l'APD apporté par les 17 PTF ayant participé à l'enquête.

Tableau 1: niveaux de référence et objectifs-cibles

	Indicateurs	2010 Références de la DP	Résultat 2013 Busan	Résultat 2014 Busan	Cible 2015 Busan
1	La coopération pour le développement se concentre sur les résultats qui répondent aux priorités des pays en développement	-	NR ⁴	NR	B ou A ⁵
5a	La coopération pour le développement est davantage prévisible (annuelle).	75%	88,11%	74,49%	94%
5b	La coopération pour le développement est davantage prévisible (à moyen terme)	75%	82,4%	74,5%	81%
6	L'aide est inscrite aux budgets présentés au parlement	84%	78,32%	66,1%	91%
7	La redevabilité mutuelle est renforcée par le biais d'examens inclusifs	Non	Oui	Oui	Oui
8	Egalité hommes-femmes et autonomisation des femmes	NR	Oui	Oui	Oui
9b	Utilisation des systèmes nationaux de Gestion des finances publics et de passation de marchés ⁶	56,5%	50,02%	54,4%	75%

Source : DGCOOP, résultats enquête Busan, octobre 2014

⁴ Non renseigné

⁵ Notation A : très élevé ; B : élevé ; C : faible

⁶ La situation de référence (56,5%) est obtenue en faisant la moyenne arithmétique des indicateurs 2a (utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques) et 2b (utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés) de la déclaration de Paris dont les valeurs étaient respectivement de 53% et de 60%.

Les données collectées en 2014 ont permis de renseigner six (6) indicateurs. Par rapport à la situation de 2013, le niveau des indicateurs n'a pas évolué de façon significative en 2014. En effet, deux objectifs cibles ont été atteints en occurrence les indicateurs 7 et 8.

Le niveau de l'indicateur 5a a connu une baisse en 2014. Il est passé de 88% en 2013 à 74,49% en 2014, et se situe en deçà de la situation de référence de 2010 qui est de 75%.

L'indicateur 5b a connu une détérioration par rapport à son niveau de 2013 passant de 82,4% à 74,5% en 2014.

Quant à l'indicateur 6, il a continué à se détériorer par rapport à la référence de 2010 et à la situation de 2013, passant respectivement de 84% à 78,32% pour se situer à 66,1% en 2014.

Les indicateurs 7 et 8 sont restés constants par rapport à leur niveau en 2013. Par ailleurs, on note une amélioration du niveau de l'indicateur 9b qui est passé de 50,02% en 2013 à 54,4% en 2014.

Globalement, il faut noter une régression en 2014 des indicateurs 5a, 5b et 6 et une progression de l'indicateur 9b par rapport à 2013 tandis que les indicateurs 7, 8 sont restés positivement constants.

IV-REPONSES AUX QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES DE L'ENQUETE

La mise en œuvre des engagements de Busan est le résultat d'une collaboration entre le Gouvernement et les acteurs de développement qui se prêtent à des questions sur les indicateurs mesurés au niveau national. En plus de celles-ci, des questions dites "supplémentaires" sont renseignées par l'équipe chargée de mener l'enquête.

Il s'agit :

- ✓ de décrire le processus de collecte et de validation de données ;
- ✓ d'indiquer les canaux et les documents qui ont servi comme sources de données ;
- ✓ d'indiquer dans le cas échéant à l'équipe d'appui conjointe, les analyses nationales supplémentaires utilisées;
- ✓ de mentionner l'utilisation éventuelle d'indicateurs spécifiques à l'égalité hommes-femmes pour décider de l'allocation des ressources budgétaire au niveau sectoriel et/ou au niveau décentralisé.

QA : Processus de collecte et de validation des données

Le processus de collecte des données, tel que déroulé plus haut dans l'approche méthodologique, se résume dans le tableau ci-après :

N°	Rubriques/Actions	Echéance	Responsables
	Lancement des travaux		
1	Lettre du MEF au Président de la Troïka	8/09/2014	MEF
2	Adoption du chronogramme d'activités de l'enquête	10/09/2014	DGCOOP PNUD
3	Lancement de l'enquête 2014 sur les indicateurs de suivi de Busan	22/09/2014	Gouvernement, PTF, ONG et secteur Privé
4	Information du secrétariat OCDE/PNUD	22/09/2014	DGCOOP
	Collecte et traitement des données		
5	Collecte des données auprès des structures concernées et des PTF	du 22/09 au 24/10/2014	Administration centrale, PTF
6	Saisie des données des PTF	du 07/10 au 24/10/2014	DGCOOP
	Elaboration et validation du rapport pays		
7	Rédaction du rapport pays	27 au 31/10/2014	DGCOOP
8	Envoi à la Troïka des PTF et aux autres acteurs concernés le projet de la feuille de calcul Excel et du projet du rapport pays	14/11/2014	DGCOOP/TROIKA
9	Atelier de validation de la feuille de calcul Excel et du projet du rapport pays	27/11/2014	Gouvernement, PTF, ONG et secteur Privé
10	Finalisation et mise en forme du document final	28/11/2014	DGCOOP
11	Envoi de la feuille de calcul et du rapport final à l'OCDE	1 ^{er} /12/ 2014	DGCOOP
	Impression du rapport pays		
12	Edition du rapport de l'enquête	Décembre 2014	DGCOOP
13	Diffusion du rapport pays aux ministères et institutions, PTF, ONG et secteur Privé	Décembre 2014	DGCOOP
14	Ateliers de dissémination	2015	DGCOOP

Source : DGCOOP, septembre 2014

QB : Sources des données

Plusieurs sources de données ont servi à renseigner la feuille de calcul :

- ✓ les réponses aux questions des indicateurs 5a et 9b ont été recueillies auprès des PTF à partir des fiches de collecte qui leur avaient été soumises ;
- ✓ les données de l'indicateur 5b proviennent de deux (02) sources : (i) la Plateforme de Gestion de l'Aide (PGA), et (ii) la fiche de collecte de données renseignée chaque année pour l'élaboration du Rapport sur la Coopération pour le Développement (RCD). Pour les enquêtes à venir, d'autres sources seront explorées à savoir les conventions signées entre le Gouvernement et ses partenaires ;
- ✓ les données de l'indicateur 6 proviennent de la loi de finances initiale 2013 pour les prévisions de décaissement de l'année 2013 ;
- ✓ les réponses aux questions des indicateurs 7 et 8 ont été recueillies auprès du Gouvernement à partir des fiches de collecte qui lui avaient été soumises.

QC : Indiquer à l'équipe d'appui conjointe les analyses nationales supplémentaires

Le Burkina Faso élabore chaque année un rapport sur la coopération pour le développement qui recense l'ensemble des financements extérieurs reçus par le Burkina Faso.

Le Burkina Faso a également élaboré un Plan d'actions national pour l'efficacité de la coopération au développement. Ce document adopté en Conseil de ministres le 25 juin 2014 met en œuvre, au niveau national, les engagements de Busan. Une feuille de route actualisée sur la division du travail et la complémentarité des interventions des PTF a été intégrée à ce plan. Par ailleurs, un rapport de mise en œuvre dudit plan est élaboré chaque année.

QD : Indicateur 8 : En plus des questions 1, 2, 3 et 4 évoquant les critères de l'indicateur, les pays sont invités à indiquer si :

- ✓ ils ont utilisé des indicateurs spécifiques à l'égalité hommes-femmes et des données désagrégées selon le sexe comme base de référence pour décider l'allocation des ressources au niveau sectoriel et/ou décentralisé ;

Bien que les objectifs aient été atteints pour cet indicateur, il est à relever que le Burkina Faso n'a pas utilisé d'indicateurs spécifiques à l'égalité hommes-femmes pour décider de l'allocation des ressources budgétaires.

- ✓ ils ont conduit des évaluations d'impact budgétaire pour déterminer dans quelle mesure les hommes et les femmes bénéficient des dépenses publiques.

En dehors du suivi statistique par le ministère en charge de la promotion de la femme, aucune étude d'impact budgétaire n'a été réalisée pour déterminer le montant des dépenses publiques selon le sexe. Toutefois des initiatives sont toujours en cours pour sensibiliser les administrateurs de crédits à la budgétisation sensible au genre.

V. APPRECIATION DES INDICATEURS

L'enquête 2014 à l'instar de celle de 2013 a concerné les cinq indicateurs de Busan mesurés au niveau national auxquels le pays a joint l'indicateur 8 qui est optionnel. Les résultats concernant l'indicateur 1 qui a fait l'objet d'une enquête pilote en janvier 2014, seront également présentés.

INDICATEUR 1 : LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT SE CONCENTRE SUR LES RÉSULTATS QUI RÉPONDENT AUX PRIORITÉS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Cet indicateur se rapporte à l'utilisation des Cadres de résultats nationaux (CNR) par les partenaires au développement comme la base de la programmation, de la mise en œuvre et de l'évaluation de leur stratégie de coopération. Ces cadres de résultats concernent les objectifs et cibles définis dans les stratégies et politiques nationales de développement ainsi que les statistiques nationales et les systèmes de suivi-évaluation propres aux pays dans la mesure des progrès. Le cadre de résultat tel que décrit par le guide de l'OCDE correspond aux matrices sectorielles de performance et à la matrice de performance de la SCADD.

La pertinence de l'indicateur a été reconnue par le Burkina Faso qui a marqué un intérêt pour son suivi national qui se fera à terme à travers le dispositif de suivi et d'évaluation de la SCADD. Lors de l'enquête 2013, le questionnaire relatif à cet indicateur n'avait pas été finalisé par le secrétariat OCDE/PNUD, ce qui n'a pas permis de le mesurer au cours de cette enquête. Néanmoins, il l'a été au cours de l'enquête pilote.

Le Burkina Faso à l'instar d'une dizaine⁷ de pays a pris part à cette enquête sur l'indicateur 1 conduit par l'OCDE/PNUD entre décembre 2013 et janvier 2014. Ce processus a concerné quatre partenaires techniques et financiers que sont le Canada, la BAD, l'Union Européenne et le PNUD. Deux étapes ont concerné ce processus.

La première étape a concerné le remplissage de la feuille de calcul et la seconde à la fourniture de données supplémentaires pour évaluer l'utilisation effective des CNR.

Concernant la première étape, elle a débuté par une rencontre de lancement et d'information sur l'indicateur. Cette rencontre organisée par le Gouvernement a vu la présence des quatre partenaires qui avaient déjà reçus les documents de l'enquête (guide et feuille de calcul). Elle a consisté à avoir une compréhension commune de l'indicateur, son mode de renseignement et de calcul et de surtout s'approprier la notion de cadres nationaux de résultats.

Un calendrier indicatif devant conduire à l'aboutissement du processus a été également partagé avec l'ensemble des participants.

La structure en charge de la coordination et de l'efficacité de l'aide, point focal du processus au sein du gouvernement, a alors consolidé les données reçues des quatre partenaires dans une feuille de calcul préparée à cet effet. La feuille consolidée a été validée par les partenaires et transmise au secrétariat conjoint OCDE/PNUD le 31 décembre 2013 (Confère tableau n°2).

Pendant la seconde phase, les partenaires identifiés pour cette enquête ainsi que les structures du Gouvernement, ont été invités à fournir des informations supplémentaires sur l'amélioration de l'utilisation des CNR, sur la mesure et la pérennité de l'indicateur.

⁷ Ces pays du processus pilote sont : Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, République démocratique du Congo, Ethiopie, Madagascar, Moldavie, Mozambique, Pérou, Zambie

Les données transmises par les partenaires et celles du Gouvernement ont été consolidées et ont fait l'objet de validation le 14 janvier 2014 avec l'ensemble des parties prenantes. Les données supplémentaires ont été transmises au secrétariat conjoint OCDE/PNUD, le 15 janvier 2014.

De ce processus, l'on retient les résultats suivants :

Tableau 2 : niveau d'utilisation des Cadres Nationaux de Résultats (CNR)

Partenaires ayant pris part à l'enquête pilote	Taux d'utilisation des CNR (%)	Perception du Gouvernement (%)
Canada	44	60
BAD	79	60
UE	96	90
PNUD	69	50

Source : Extrait de la feuille de calcul 2014, enquête pilote

L'examen du tableau montre que l'Union européenne (96%) est parmi les quatre PTF celui qui utilise plus les CNR suivie de la BAD (79%), du PNUD (69%) et du Canada (44%). Pour le taux d'utilisation des CNR et de la perception du Gouvernement, le Canada et le PNUD ont plus d'efforts à faire.

Cette enquête a permis de mesurer le degré d'utilisation de nos CNR par ces partenaires identifiés et de mettre également en exergue la perception que le gouvernement a de cette utilisation. Ces quatre partenaires sont à des niveaux d'utilisation satisfaisantes et devrait persévérer dans ce sens.

Le Gouvernement devrait travailler à améliorer la qualité du dialogue avec tous les PTF et à renforcer la qualité des matrices sectorielles de performances ou les plans d'actions des différents ministères afin d'inciter ceux-ci à utiliser plus les objectifs et cibles qui y sont définis.

Pour cette enquête pilote, les parties prenantes ont cependant relevé une incohérence dans la définition des CNR.

Dans le guide méthodologique, les CNR ramènent aux instruments et outils mis en place au sein des stratégies nationales de développement et au niveau sectoriel pour mesurer les résultats du développement. Au Burkina, seraient donc concernés, la matrice de performance de la SCADD, les matrices sectorielles et les cadres sectorielles de dialogues.

Dans la feuille de calcul pour le renseignement de l'indicateur, les CNR ramènent plutôt aux appuis budgétaires général et sectoriel, aux paniers communs (basket fund), aux projets inscrits dans la loi de finances initial et utilisant les procédures. Ce qui ramène plus ou moins à l'indicateur 9b de Busan.

Par ailleurs, la conditionnalité de l'inscription à la loi de finances initiale pour les projets utilisant les procédures nationales est limitative dans la réalité de nos pays. En effet, une telle conditionnalité ne permettrait pas de prendre en compte une partie de l'aide passant par les procédures nationales mais non inscrit au budget.

La définition des CNR gagnerait à être mieux précisée, la mesure de l'indicateur plus dynamique pour la différencier de l'indicateur 9b et éviter les incohérences.

Ce sont des interrogations fondées que le secrétariat conjoint OCDE/PNUD doit en tenir compte dans la méthodologie finale de renseignement de l'indicateur.

INDICATEUR 5A : LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT EST DAVANTAGE PRÉVISIBLE (PRÉVISIBILITÉ ANNUELLE)

Cet indicateur mesure le pourcentage de l'aide, destinée au Gouvernement des pays en développement et décaissée au cours de l'exercice budgétaire pour lequel elle était prévue par les partenaires au développement.

Les données collectées montrent un taux de prévisibilité de 74,49%. Ce taux a connu une baisse importante (près de 14 points de pourcentage de moins) par rapport à 2012 où il était à 88,11%. Ce niveau de l'indicateur pourrait s'expliquer par la lourdeur des procédures nationales et celles des PTF ; et le non respect des critères de décaissement.

En vue d'atteindre l'objectif cible de 94% en 2015, des efforts sont à faire par les deux parties. Ces efforts concernent non seulement les PTF qui doivent œuvrer à respecter le calendrier de décaissement annuel, à fournir les informations sur leur appui financier pour inscription au budget de l'Etat mais également le Gouvernement qui doit prendre des mesures adéquates pour le respect des critères et des procédures de décaissement en vigueur et surtout veiller à l'inscription systématique des ressources extérieures au budget.

INDICATEUR 5B : LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT EST DAVANTAGE PRÉVISIBLE (A MOYEN TERME)

Cet indicateur définit la part estimée de l'aide couverte par les plans de dépenses prévisionnels et/ou de mise en œuvre couvrant au moins les trois années à venir.

La fiche de collecte des données du Rapport sur la coopération pour le développement (RCD) renseignée présente un plan prévisionnel de dépenses et est transmise chaque année à l'administration. Les données collectées alimentent en même temps la base des données de la Plateforme de Gestion de l'Aide (PGA).

Un tableau récapitulatif des fiches de collecte de données joint en annexe 1 a servi de base au renseignement de l'indicateur 5b.

Pour les dix-sept (17) PTF participant à cette enquête, l'analyse de leurs différents plans de dépenses prévisionnelles ou de mise en œuvre pour la période 2014-2016 fait ressortir les observations suivantes :

- ✓ pour la programmation de leurs ressources en 2014, 14 PTF sur les 17 participants à l'enquête ont fourni des informations sur leurs prévisions d'aides, soit un taux de 82% ;
- ✓ pour les prévisions de l'année 2015, ainsi que celles de l'année 2016, ce taux a connu une baisse pour s'établir respectivement à 76% et 65%.

Ces résultats montrent que la prévisibilité de la coopération à moyen terme régresse au fil du temps. Cependant, il faut souligner que ces taux cachent des disparités liées à l'agrégation des données au niveau des coopérations qui regroupent plusieurs agences et à la non exhaustivité des données planifiées.

En 2013, la prévisibilité globale à moyen terme au Burkina Faso est ressortie à 74,5% en baisse de 7,9 points de pourcentage par rapport à celui de 2012. Cette baisse s'explique, entre autres, par un déficit d'information sur les plans de dépenses prévisionnelles à moyen terme et l'alignement des cycles de coopération sur la SCADD. Ce qui signifie que des efforts doivent être fournis pour rendre aussi disponible que possible les plans de dépenses prévisionnelles à moyen terme afin d'atteindre l'objectif cible de 81% en 2015.

INDICATEUR 6 : L'AIDE EST INSCRITE AUX BUDGETS PRÉSENTES AU PARLEMENT

Cet indicateur mesure le pourcentage de l'aide comptabilisé dans le budget annuel approuvé par le parlement. Il traduit la volonté de transparence du gouvernement qui se matérialise par l'inscription des projets et programmes sur financements extérieurs dans le budget de l'Etat.

L'utilisation de la loi de finances initiale comme recommandée par l'OCDE document se justifie par le souci de préserver sa crédibilité et de tenir compte du fait que les révisions du budget annuel ont souvent un caractère rétroactif.

Pour les dix-sept (17) PTF qui ont renseigné le questionnaire, le volume de leur aide inscrite dans la loi de finances initiale, gestion 2013, est de 581 759 964 dollars US, soit 50,67% du volume total de l'aide. Comparativement à l'aide inscrite dans loi de finances initiale, gestion 2012 pour dix-sept (17) PTF qui ont renseigné le questionnaire, on constate une baisse de 53 086 036 dollars US soit 8,36%.

En 2013, 66,10 % de l'aide programmée a été comptabilisée dans le budget. Ce taux a considérablement baissé par rapport à son niveau de 2010 (84 %) et 2012 (78,32%), cette baisse pourrait s'expliquer par la non inscription systématique de certains financements extérieurs dans le budget de l'Etat. L'objectif cible en 2015 étant de 91%, la réduction des écarts passera par une programmation concertée entre le gouvernement et les partenaires techniques et financiers; la réduction du volume de l'aide hors budget, l'utilisation des outils d'information mis à leur disposition par le gouvernement.

INDICATEUR 7 : LA REDEVABILITE MUTUELLE EST RENFORCÉE PAR LE BIAIS D'EXAMENS INCLUSIFS

La proportion des pays qui entreprennent des évaluations mutuelles et inclusives des progrès accomplis dans l'exécution des engagements convenus est mesurée par cet indicateur. Ainsi, un pays est considéré comme disposant d'un processus d'évaluation mutuelle lorsqu'il satisfait au moins à quatre des cinq critères proposés. Pour l'enquête 2014, le Burkina Faso, a satisfait à tous les cinq (05) critères ainsi qu'il suit :

1. Y a-t-il une politique d'aide ou de partenariat établissant les priorités de la coopération pour le développement ?

Il existe un document de partenariat établissant les priorités de la coopération pour le développement au Burkina Faso. Ce document est le Plan d'action national de l'efficacité de la coopération au développement (PANED).

Le PANED traduit la ferme volonté du Gouvernement d'asseoir les bases d'un partenariat solide susceptible de promouvoir le développement économique et social du Burkina Faso où chaque acteur assume ses responsabilités.

Son élaboration a débuté en janvier 2013 à travers un processus participatif qui a connu l'implication de tous les acteurs (Administration publique, PTF, collectivités territoriales, société civile et secteur privé). Ce Processus a pris fin en avril 2014 et a permis de disposer d'un projet de document qui a été adopté en Conseil des Ministres le 25 juin 2014.

Ce plan d'actions qui couvre la période 2014-2016, est centré sur des actions stratégiques prioritaires aussi bien pour le Gouvernement que pour les autres acteurs au développement. Il comprend cinq (05) axes stratégiques liés aux enjeux de l'efficacité du développement qui sont :

- Axe 1 : renforcer l'appropriation des priorités de développement ;
- Axe 2 : promouvoir l'orientation vers les résultats de développement ;
- Axe 3 : mettre en œuvre des partenariats plus efficaces et plus ouverts au service du développement ;
- Axe 4 : promouvoir la transparence et la redevabilité mutuelle ;
- Axe 5 : renforcer l'efficacité de la contribution de la société civile et du secteur privé.

2. Des objectifs-cibles spécifiques d'efficacité de la coopération pour le développement à l'échelle du pays ont-ils été fixés à la fois pour le pays et les partenaires au développement ?

Deux indicateurs de Busan (prévisibilité des appuis budgétaires à moyen terme et utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques) et un de la Déclaration de Paris (réduction des unités parallèles) sont suivis au niveau de la politique sectorielle de l'Economie et des Finances (POSEF) et de la matrice de performance de la SCADD.

Le PANED contient des objectifs-cibles définis de commun accord entre le gouvernement et les PTF. Le plan comprend seize (16) indicateurs dont sept (07) pour le Gouvernement, un (1) pour les PTF, quatre (04) conjoints Gouvernement/PTF, deux (02) pour le secteur privé et deux (02) pour la société civile.

3. Une évaluation des progrès vers ces objectifs-cibles a-t-elle été effectuée conjointement et à haut niveau par les autorités nationales et les partenaires au développement au cours des deux (02) dernières années ?

Des concertations sur le suivi et la situation d'exécution de tous les indicateurs et les engagements conjoints sont menées régulièrement par les Ministères techniques et les PTF au niveau des Cadres Sectoriels de Dialogue (CSD). Les résultats de ces concertations sont capitalisés dans la matrice de performance de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD). Les revues de la SCADD, des CSD et des Cadres Régionaux de Dialogue (CRD) ont lieu chaque année.

4. Les parties prenantes en dehors de l'exécutif (i.e. les organisations de la société civile, le secteur privé et les parlementaires) et les autorités locales ont-elles été étroitement associées à ces évaluations ?

Les travaux des Cadres Sectoriels de Dialogue (CSD) et des revues de la SCADD connaissent la participation de la société civile, du secteur privé et des PTF. Les autorités locales et décentralisées participent aux CRD. Les parlementaires sont membres du comité de pilotage en tant qu'observateurs.

5. L'ensemble des résultats de telles évaluations ont-ils été rendus publics dans les meilleurs délais?

Les résultats des différentes évaluations sont rendus publics à travers la mise à disposition des différents acteurs, des rapports de performances de la SCADD et ceux des CSD aussi bien en support papier qu'en version électronique. Ces rapports sont disponibles aux dates suivantes : rapport annuel de performances CSD et CRD en mi-mars ; rapport annuel de performance de la SCADD en fin mai ; rapport de performance à mi-parcours des CSD et CRD en mi-août.

Les rapports d'évaluations des outils issus de la mise en œuvre des accords internationaux sur l'aide à savoir les rapports de l'enquête 2011 de la Déclaration de Paris, du Bilan de mise en œuvre de la Déclaration de Paris et du PANEA élaboré en décembre 2012 ont été également mis à la disposition des différents acteurs de la coopération.

Ces cinq (05) critères étant respectés, le Burkina Faso possède à l'instar de l'enquête 2013 un cadre de redevabilité mutuelle.

INDICATEUR 8 : EGALITE HOMMES-FEMMES ET AUTONOMISATION DES FEMMES

Cet indicateur mesure les efforts du Gouvernement en matière de suivi des affectations budgétaires à l'égalité hommes-femmes et de publication de l'information. L'atteinte de l'indicateur passe nécessairement par le respect d'au moins trois (03) critères sur quatre (04) dont la satisfaction obligatoire du critère n°4.

En 2013, le Burkina Faso a satisfait à trois de ces quatre critères ainsi qu'il suit :

1. Existe-t-il une déclaration officielle du Gouvernement pour effectuer le suivi des affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes ?

Oui. Le Gouvernement du Burkina Faso a adopté une Politique nationale genre (PNG) le 08 juillet 2009 et son plan d'actions opérationnel en 2011. Cette politique avait pour objectif principal de réduire les inégalités de développement liées au sexe et d'accélérer la réalisation de l'Objectif 3 du Millénaire pour le Développement (OMD). Par ailleurs, la SCADD qui est le document de référence en matière de développement au Burkina Faso a inscrit le renforcement des programmes de réduction des inégalités liées au genre comme une priorité transversale à prendre en compte dans les politiques et programmes de développement pour la période 2011-2015.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de la SCADD, l'Etat a mis en place un cadre sectoriel de dialogue « Genre et promotion de la femme », qui a en charge la coordination et le suivi-évaluation des actions de promotion du genre et de l'égalité des sexes.

Dans la circulaire budgétaire 2013, des orientations ont été également données aux ministères et institutions d'allouer des crédits pour le financement des plans d'actions des cellules genre. En outre, le Chef du Gouvernement, dans sa dernière déclaration de politique générale, en janvier 2013 réaffirmait l'engagement du Gouvernement burkinabè à promouvoir le genre et à corriger les inégalités y afférentes.

2. Les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes font-elles l'objet d'un suivi systématique ?

Oui. Les résultats des activités liées au genre sont suivis au niveau du Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre (MPFG) à travers le SP/CONAP Genre et le Cadre Sectoriel de Dialogue « Genre et promotion de la femme ».

Le SP/CONAP Genre est mis en place en août 2010. Il a pour mission la préparation des sessions du CONAP Genre, l'exécution et le suivi des décisions et recommandations. A ce titre, le SP/CONAP Genre est chargé entre autres de: (i) contribuer à la mise en place et à l'animation des cadres de concertation des différents acteurs impliqués dans la promotion du genre ; (ii) élaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la PNG ; (iii) assurer le contrôle et le suivi-évaluation des projets et programmes ainsi que l'utilisation des ressources.

Le cadre de dialogue sectoriel se réunit pour examiner et valider les rapports de performance ainsi que la matrice de performance « Genre et promotion de la femme ». Toutes les actions planifiées et mises en œuvre par les départements ministériels et institutionnels, les OSC et les PTF, en matière de réduction des inégalités et de l'autonomisation de la femme, sont centralisées dans la matrice et le rapport de performance. Ce cadre se tient deux (2) fois par an.

3. L'unité centrale du gouvernement responsable des dépenses publiques détient-elle le leadership et le contrôle en matière de suivi ?

Non. Le MEF, structure responsable des dépenses publiques, alloue les ressources financières au MPFG. Ce dernier détient le leadership en matière de suivi au niveau national à travers le SP/CONAP genre.

4. Les informations relatives au financement de l'égalité hommes-femmes sont-elles disponibles publiquement (ex à travers la surveillance parlementaire ou des contrôles de la société civile, des publications, sur des sites web ou par d'autres moyens ?

Oui. Les informations relatives au financement de l'égalité hommes-femmes sont publiées et accessibles à tous à travers les rapports d'activités du MPFG et des CSD. En outre, les informations relatives au budget du MPFG sont disponibles dans les lois de finances (budget de l'Etat et loi de règlement) accessibles au public à travers le site du Ministère de l'économie et des finances.

Encadré 2 : Extraits de la PNG

La PNG se donne comme vision à terme «une société débarrassée de toutes les formes d'inégalités et d'équités de genre, et qui assure, à l'ensemble de ses citoyens et citoyennes les sécurités essentielles pour leur épanouissement social, culturel, politique et économique »⁸.

Prenant en compte les obstacles majeurs identifiés par l'analyse diagnostique et pour atteindre les objectifs..., la mise en œuvre de la PNG se fera à travers sept (7) axes stratégiques en synergie les uns avec les autres. Il s'agit :

- l'amélioration de l'accès et du contrôle, de manière égale et équitable, de tous les burkinabè, hommes et femmes aux services sociaux de base ;
- la promotion des droits et opportunités égaux aux femmes et aux hommes en matière d'accès et de contrôle des ressources et de partage équitable des revenus ;
- l'amélioration de l'accès égal des hommes et des femmes aux sphères de décision ;
- la promotion de l'institutionnalisation du genre par son intégration dans les systèmes de planification, de budgétisation et de mise en œuvre des politiques à tous les niveaux ;
- la promotion du respect des droits et l'élimination des violences ;
- la promotion du genre pour un changement de comportements en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie socioéconomique et ;
- le développement d'un partenariat actif en faveur du genre au Burkina Faso⁹

INDICATEUR 9b : UTILISATION DES SYSTEMES NATIONAUX DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DE PASSATION DE MARCHES

Cet indicateur mesure le pourcentage des décaissements de fonds de coopération (APD) destinés au secteur public et qui utilisent les systèmes de gestion des finances publiques et de passation de marchés du pays bénéficiaire.

Le niveau global des décaissements de l'APD est de 655 968 385 dollars US :

- l'aide utilisée pour les procédures nationales d'exécution du budget est de 358 291 046 dollars US soit 54,62% ;
- les procédures nationales de reporting financier ont un volume d'aide de 358 617 764 dollars US soit 54,67% ;
- les procédures nationales d'audit ont un montant de 343 471 114 dollars US soit 52,36% ;
- un montant de 365 966 383 dollars US utilise le système national de passation de marché soit 55,79%.

Le taux d'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation de marchés est de 54,4% comparativement au taux de 2012 (50,02%) d'où une hausse de 4,38

⁸ Extrait de la Politique Nationale Genre, P28

⁹ Extrait de la Politique Nationale Genre, P29

points de pourcentage pour un objectif de 75% à l'horizon 2015. Il faut souligner que ce taux a été tiré par les appuis budgétaires qui "empruntent les circuits de l'administration" que les aides projets qui utilisent les procédures de bailleurs de fonds.

VI- ANALYSE DES PERFORMANCES DES BAILLEURS SELON LES INDICATEURS DE BUSAN

INDICATEUR 5A : LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT EST DAVANTAGE PREVISIBLE (ANNUELLEMENT)

En 2012, le classement des cinq (05) premiers bailleurs selon le niveau de l'indicateur se présente ainsi qu'il suit : le Japon ; la Suisse ; le FIDA ; le Luxembourg et la France. Par contre en 2013, les cinq (05) premiers bailleurs en termes de prévisibilité de la coopération au développement sont les suivants : la Chine Taiwan ; le Danemark ; le Japon ; la Suisse ; la France.

Le Japon, la Suisse et la France sont les meilleurs entre 2012 et 2013 avec des niveaux supérieurs à 97%.

Selon le niveau des écarts de l'indicateur, il ressort que le Japon est le pays qui a enregistré le taux de réalisation le plus performant (100%) sur les deux années.

Par ailleurs, la Suède, le Canada, la Banque Mondiale, le Danemark et la France sont ceux qui ont fait plus d'efforts pour améliorer la prévisibilité de leur aide. Par contre, les neuf (9) bailleurs suivants (FIDA ; BAD ; SNU ; GAVI ; Autriche ; Luxembourg ; Allemagne ; Union Européenne et Suisse) ont vu leur prévisibilité se détériorée. Des efforts importants doivent être accomplis par ces neuf (9) bailleurs concernés pour une bonne prévisibilité annuelle afin de tendre ou du moins d'atteindre la cible de 94%.

La Chine Taiwan et le FMI qui n'ont pas pris part à l'enquête 2013, enregistrent des taux de prévisibilité annuel respectifs de 100% et 98,29% pour la présente enquête.

Tableau n° 3 : évolution de l'indicateur 5a par bailleurs en 2013

Bailleurs	Aide versée au secteur public Qp2 en 2013	Aide programmée et notifiée au pays, Qp3 en 2013	Référence 2012 en %	Valeur 2013	VAR en %
Allemagne	37 519 354,31	26 454 977,53	85,21%	70,51%	-14,70%
Autriche	4 100 641,00	1 593 417,00	66,27%	38,86%	-27,42%
BAD/FAD	35 498 911,00	123 125 000,00	74,91%	28,83%	-46,08%
Canada	6 894 872,00	22 498 974,00	16,80%	30,65%	13,85%
Chine Taiwan	1 537 536,47	1 537 536,47	-	100,00%	-
Danemark	43 447 763,38	43 447 763,38	93,81%	100,00%	6,19%
FIDA	7 271 222,47	16 704 774,00	97,67%	43,53%	-54,14%
FMI	9 610 000,00	9 777 579,81	-	98,29%	-
France	38 570 000,00	37 970 000,00	97,82%	98,44%	0,63%
GAVI	20 040 000,00	11 720 000,00	89,53%	58,48%	-31,05%
IDA/BM	172 345 218,27	165 900 000,00	83,95%	96,26%	12,31%
Japon	26 060 000,00	26 060 000,00	100,00%	100,00%	0,00%
Luxembourg	14 253 450,32	10 622 785,43	99,31%	74,53%	-24,78%
SNU	101 773 824,00	169 868 437,00	94,63%	59,91%	-34,72%
Suède	15 932 500,00	16 222 900,00	77,24%	98,21%	20,97%
Suisse	15 343 554,00	15 318 231,00	100,00%	99,83%	-0,17%
UE	105 769 537,54	181 806 268,50	69,25%	58,18%	-11,07%

Source : DGCOOP à partir des données collectées, septembre 2014

INDICATEUR 5B : LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT EST DAVANTAGE PREVISIBLE (A MOYEN TERME)

Pour cet indicateur, dix bailleurs parmi les 17 ayant pris part aux deux (02) enquêtes de suivi, ont assuré une bonne prévisibilité à moyen terme. Il s'agit de la BM, de l'UE, du SNU, de l'Allemagne, de l'Autriche, du Canada, du Danemark, du Japon, de la Suède et de la Suisse. Ces dix bailleurs sont appelés à maintenir cet acquis.

Par contre, le FIDA et le Fonds GAVI sont restés à leur niveau de 2012. En effet, le niveau du FIDA est resté constant soit 33,33%, alors que le Fonds GAVI n'a pas fournis de données sur les deux (02) enquêtes. Des efforts doivent être faits par ces deux partenaires en vue d'améliorer leur niveau de prévisibilité à moyen terme.

Quant à la Banque Africaine de Développement (BAD), la France, le Luxembourg et la BID, ils ont enregistré une variation à la baisse de leur niveau de prévisibilité à moyen terme en 2013 par rapport à leur niveau de 2012. Ces derniers ont connu des baisses respectives de 100% et de 33,33% pour les autres. Ces baisses s'expliquent, entre autres, par un déficit d'information sur leurs plans de dépenses prévisionnelles à moyen terme et par la situation de certaines conventions qui sont arrivées à échéance.

Tableau n° 4 : évolution de l'indicateur 5b par bailleurs en 2013

BAILLEURS	Plan de dépenses prévisionnelles notifié en 2014	Plan de dépenses prévisionnelles notifié en 2015	Plan de dépenses prévisionnelles notifié en 2016	Référence 2012 en %	Valeur 2013 en %	var %
Allemagne	1	1	1	100,00%	100,00%	0,00%
Autriche	1	1	1	100,00%	100,00%	0,00%
BAD/FAD	0	0	0	100,00%	0,00%	-100,00%
BM	1	1	1	100,00%	100,00%	0,00%
Canada	1	1	1	100,00%	100,00%	0,00%
Chine Taiwan	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%
Danemark	1	1	1	100,00%	100,00%	0,00%
FIDA	1	0	0	33,33%	33,33%	0,00%
FMI	1	1	1	0,00%	100,00%	100,00%
France	1	1	0	100,00%	66,67%	-33,33%
GAVI	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%
Japon	1	1	1	100,00%	100,00%	0,00%
Luxembourg	1	1	0	100,00%	66,67%	-33,33%
SNU	1	1	1	100,00%	100,00%	0,00%
Suède	1	1	1	100,00%	100,00%	0,00%
Suisse	1	1	1	100,00%	100,00%	0,00%
UE	1	1	1	100,00%	100,00%	0,00%

Source : DGCOOP à partir des données collectées, septembre 2014

INDICATEUR 6 : L'AIDE EST INSCRITE AUX BUDGETS PRESENTES AU PARLEMENT

L'analyse de l'évolution de cet indicateur entre 2012 et 2013 fait ressortir que les cinq (05) premiers bailleurs en termes de volume d'aide comptabilisé dans le budget en 2012 sont : l'Autriche, la Banque mondiale, la Suède, l'Allemagne et la France. Par contre en 2013, les cinq (05) premiers bailleurs sont les suivants : BAD/FAD, l'Autriche, le FIDA, l'Allemagne et le Luxembourg.

Au regard de ce qui précède, on constate que l'Allemagne et l'Autriche figurent parmi les cinq premiers en 2012 et 2013. Cependant le niveau de l'indicateur concernant ces deux bailleurs a baissé respectivement de 13,80% et 3,18% en 2013. La Banque Mondiale, la Suède et la France qui figuraient dans le classement des cinq (05) premiers bailleurs en 2012 n'apparaissent plus dans le celui en 2013 tandis que la BAD/FAD, le FIDA et le Luxembourg qui ne faisaient pas partie de ce classement de 2012 le sont en 2013, avec respectivement des taux de 100%, 96,55%, et 75,92%.

Tableau n° 5: évolution de l'indicateur 6 par bailleurs en 2013

Bailleurs	Aide versée au secteur public Qp2 en 2013	Aide programmée et notifiée au pays, Qp3 en 2013	Référence 2012 en %	Valeur 2013	VAR en %
Allemagne	32 069 028,30	26 454 977,53	96,29%	82,49%	-13,80%
Autriche	1 542 415,67	1 593 417,00	99,97%	96,80%	-3,18%
BAD/FAD	123 125 168,56	123 125 000,00	68,43%	100,00%	31,57%
BM	118 540 720,93	165 900 000,00	99,46%	71,45%	-28,01%
Canada	11 088 751,57	22 498 974,00	80,31%	49,29%	-31,02%
Chine Taiwan	29 213 550,44	1 537 536,47	-	5,26%	#VALEUR!
Danemark	19 530 760,91	43 447 763,38	49,56%	44,95%	-4,61%
FIDA	16 128 640,58	16 704 774,00	51,03%	96,55%	45,52%
FMI	18 811 189,79	9 777 579,81	-	51,98%	-
France	18 857 116,52	37 970 000,00	86,65%	49,66%	-36,99%
GAVI	-	11 720 000,00	0,00%	0,00%	0,00%
Japon	9 273 363,99	26 060 000,00	7,10%	35,58%	28,48%
Luxembourg	13 991 394,58	10 622 785,43	82,45%	75,92%	-6,53%
SNU	29 844 420,92	169 868 437,00	23,31%	17,57%	-5,74%
Suède	22 428 926,46	16 222 900,00	97,14%	72,33%	-24,81%
Suisse	11 441 514,29	15 318 231,00	52,60%	74,69%	22,09%
UE	105 872 997,28	181 806 268,50	73,70%	58,23%	-15,47%

Source : DGCOOP à partir des données collectées, septembre 2014

INDICATEUR 9B : UTILISATION DES SYSTEMES NATIONAUX DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DE PASSATION DES MARCHES

Pour cet indicateur, les cinq (05) premiers bailleurs sont : le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Danemark, le Canada, l'Union européenne (UE) et la France. Ces bailleurs ont enregistré des taux de 100% pour les deux premiers et respectivement de 99,18% ; 96,44% et 96,28% pour les trois (03) autres. Le Canada a fait un bond considérable en passant de la 14^{ème} place en 2012 à la 3^{ème} place en 2013 avec une hausse de 88,58 points de pourcentage. Quant à la Suisse, elle est passée de la 3^{ème} place à la 6^{ème} place avec une baisse de 22,07 points de pourcentage.

Le Canada et l'Autriche sont les deux PTF qui ont fait le plus d'effort dans l'utilisation des systèmes de gestion des finances publiques et de passation de marchés en 2013 par rapport à 2012 avec respectivement 88,58 et 41,97 points de pourcentage.

Si toutefois en 2013, ces cinq (05) premiers bailleurs se positionnent comme les meilleurs au niveau de cet indicateur, il est à noter que certains d'entre eux ont connu soit une hausse ou une baisse de leur taux tandis que d'autres sont restés constant :

Les bailleurs dont les taux d'utilisation ont connu une hausse sont Canada et de l'Union Européenne. Le Canada a enregistré respectivement pour 2012 et 2013 des taux de l'ordre 10,60% et 99,18% soit une hausse de 80,58 points de pourcentage tandis que l'Union Européenne enregistrerait pour les mêmes années respectivement des taux de 78,87% et 96,44% soit une augmentation de 17,57 points de pourcentage.

Les bailleurs dont les taux n'ont pas connu de variation sont le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Danemark. En effet, ces bailleurs ont enregistré un taux constant de 100% sur les deux (02) années.

Le bailleur dont le taux d'utilisation a connu une baisse est la France passant de 98,94% à 96,28%, soit une baisse de 2,66 points de pourcentage sur la période 2012 et 2013.

Tableau n° 6 : évolution de l'indicateur 9b par bailleurs en 2013

BAILLEURS	Aide décaissée en utilisant les procédures nationales d'exécution du budget, Qp5	Aide décaissée en utilisant les procédures nationales de reporting financier Qp6	Aide décaissée en utilisant les procédures nationales d'audit Qp7	Aide décaissée en utilisant les systèmes nationaux de passation des marchés, Qp8	Aide versée au secteur public Qp2 en 2013	Référence 2012 en %	Valeur 2013 en %	VAR en %
Allemagne	22 610 177,70	22 610 177,70	22 610 177,70	22 610 177,70	37 519 354,31	57,39%	60,26%	2,87%
Autriche	3 965 641,00	3 965 641,00	-	4 100 641,00	4 100 641,00	31,39%	73,35%	41,97%
BAD/FAD	-	-	-	-	35 498 911,00	57,38%	0,00%	57,38%
BM	69 800 000,00	69 800 000,00	69 800 000,00	69 800 000,00	172 345 218,27	64,17%	40,50%	23,67%
Canada	6 838 326,00	6 838 326,00	6 838 326,00	6 838 326,00	6 894 872,00	10,60%	99,18%	88,58%
Chine Taiwan	1 537 536,47	1 537 536,47	1 537 536,47	1 537 536,47	1 537 536,47	-	100,00%	-
Danemark	43 447 763,38	43 447 763,38	43 447 763,38	43 447 763,38	43 447 763,38	100,00%	100,00%	0,00%
FIDA	7 271 222,47	7 271 222,47	7 271 222,47	7 271 222,47	7 271 222,47	100,00%	100,00%	0,00%
FMI	9 610 000,00	9 610 000,00	9 610 000,00	9 610 000,00	9 610 000,00	-	100,00%	-
France	35 700 000,00	38 570 000,00	35 700 000,00	38 570 000,00	38 570 000,00	98,94%	96,28%	-2,66%
GAVI	-	-	-	-	20 040 000,00	50,00%	0,00%	50,00%
Japon	1 520 000,00	1 520 000,00	1 520 000,00	1 520 000,00	26 060 000,00	10,66%	5,83%	-4,83%
Luxembourg	4 641 217,11	4 235 070,85	3 150 865,55	4 235 070,85	14 253 450,32	30,85%	28,52%	-2,33%
SNU	32 028 333,00	33 624 050,00	28 822 718,00	33 624 050,00	101 773 824,00	11,28%	31,47%	20,19%
Suède	5 403 200,00	-	-	9 639 090,00	15 932 500,00	0,00%	23,60%	23,60%
Suisse	12 523 118,00	11 767 994,00	11 767 994,00	11 767 994,00	15 343 554,00	100,00%	77,93%	22,07%
UE	101 394 510,78	103 819 981,77	101 394 510,78	101 394 510,78	105 769 537,54	78,87%	96,44%	17,57%

Source : DGCOOP à partir des données collectées, septembre 2014

VII- DIFFICULTES ET INSUFFISANCES CONSTATEES AU COURS DE L'ENQUETE 2014

La réalisation de l'enquête sur les engagements de Busan a connu un certain nombre de difficultés parmi lesquels, on peut citer :

✓ ***Le non respect des délais décrits dans le calendrier du processus de déroulement de l'enquête.***

La réaction tardive de certains partenaires a retardé le processus de l'enquête. Conformément au chronogramme adopté par les deux parties, les données des PTF étaient attendues au 7 octobre 2014. A cette date, six (6) PTF (Canada, Danemark, Autriche, Suède, Suisse, GAVI) avaient transmis leurs fiches renseignées. Quant aux autres PTF ayant participé à l'enquête, leurs fiches ont été renseignées suite à plusieurs relances et à des visites domiciliaires.

✓ ***La faible participation des partenaires techniques et financiers***

Sur un total de vingt six (26) PTF invités à participer à l'enquête, seulement dix sept (17) ont répondu à l'appel et ont fait transmettre leurs questionnaires renseignés, soit un taux de participation de 65,38%. Les partenaires bilatéraux ont participé à 58,82% tandis que la participation des multilatéraux est de 41,18%.

Par ailleurs, la non réaction des partenaires non résidents constitue une difficulté majeure. Malgré les recommandations formulées à l'attention des PTF, les difficultés recensées lors de l'enquête 2013 demeurent toujours.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Pour suivre les progrès en matière d'efficacité de la Coopération au développement, le Gouvernement a pris l'engagement de mener régulièrement des enquêtes annuelles de suivi des indicateurs de Busan et de produire un rapport y relatif.

A la suite de celle réalisée en 2013, cette deuxième enquête de 2014 permettra de suivre les progrès et les insuffisances constatés dans l'amélioration de l'efficacité de la coopération au développement au Burkina Faso.

Les résultats de l'enquête montrent une régression en 2013 des indicateurs 5a, 5b et 6 qui ont enregistré respectivement des baisses de 14 points de pourcentage; 7,9 points de pourcentage et 8,36 points de pourcentage par rapport à leur niveau de 2012. Cependant, on note une progression de 4,38 points de pourcentage de l'indicateur 9 par rapport à son niveau de 2012, tandis que les indicateurs 7 et 8 sont restés positivement constants.

Au regard des difficultés relevées dans la réalisation de l'enquête 2014, à savoir le non respect des délais décrits dans le calendrier du processus de déroulement de l'enquête, la faible participation des partenaires techniques et financiers, les recommandations suivantes ont été formulées :

- ✓ Le Gouvernement devrait transmettre les fiches de collecte des données de l'enquête 2015 au moment de la transmission des fiches de collecte des données pour la rédaction du Rapport pour la Coopération au Développement ;
- ✓ le Gouvernement devrait également envisager, dans les années à venir, le paramétrage de la Plateforme de gestion de l'aide (PGA) pour prendre en compte les spécificités des indicateurs de l'Accord de Partenariat de Busan afin de permettre un suivi systématique chaque année ;
- ✓ les Partenaires techniques et financiers doivent s'impliquer davantage dans la réalisation des enquêtes de suivi des engagements internationaux ;
- ✓ le Gouvernement doit mettre en place un mécanisme de suivi des recommandations prises.

Pour un meilleur suivi des engagements de Busan, le Gouvernement devra continuer à renforcer également le dialogue avec les PTF. Dans ce sens, la mise en œuvre effective du Plan d'action national de l'efficacité de la coopération pour le développement (PANED), adopté en juin 2014, par l'ensemble des parties prenantes permettra d'améliorer l'efficacité de l'Aide et renforcer la coopération pour le développement.

BIBLIOGRAPHIE

- **Rapport pour la Coopération au Développement (RCD), octobre 2013**
- **Politique Nationale Genre (PNG), juillet 2009**
- **Guide du cadre de suivi du Partenariat Mondial, OCDE/PNUD juillet 2013**
- **Loi de Finances Initiales, décembre 2012**
- **Rapport-pays de l'enquête 2013 de suivi de la mise en œuvre des engagements de Busan, novembre 2013**

ANNEXES

Annexe 1 : tableau de la prévisibilité à moyen terme

Partenaires	Agence	Prévisions 2014	Prévisions 2015	Prévisions 2016
BAD/FAD		NON	NON	NON
BM		OUI	OUI	OUI
FIDA		OUI	NON	NON
GAVI		NON	NON	NON
UE	FED	NON	NON	NON
	BEI	NON	NON	NON
	Commission UE	OUI	OUI	OUI
SNU	OMS	OUI	OUI	OUI
	UNFPA	OUI	NON	NON
	PAM	OUI	OUI	OUI
	PNUD	OUI	OUI	NON
	FAO	NON	OUI	OUI
	UNICEF	NON	OUI	NON
Allemagne	KFW	OUI	OUI	OUI
	Ambassade	NON	NON	NON
Autriche		OUI	OUI	OUI
CANADA		OUI	OUI	OUI
DANEMARK	DANIDA	OUI	OUI	OUI
France	Ambassade	OUI	OUI	NON
	AFD	OUI	OUI	OUI
JAPON	JICA	OUI	OUI	OUI
	Ambassade	OUI	OUI	OUI
Luxembourg		OUI	OUI	NON
SUEDE		OUI	OUI	OUI
SUISSE		OUI	OUI	OUI
FMI		OUI	OUI	OUI

Annexe 2 : écart entre prévision annuelle et aide inscrite au budget en dollars US

Partenaires	Prévisibilité annuelle Indicateur 5a (Qp3)	Aide inscrite au budget indicateur 6 (Qg4)	Ecart (Qp3-Qg4)
BAD/FAD	123 125 000,00	123 125 168,60	-168,56
BM	165 900 000,00	118 540 720,90	47 359 279,07
FIDA	16 704 774,00	16 128 643,58	576 130,42
GAVI	11 720 000,00	-	11 720 000,00
UE	181 806 268,50	105 872 997,30	75 933 271,22
SNU	136 493 437,00	29 844 420,92	106 649 016,10
Allemagne	26 454 977,53	32 069 028,30	- 5 614 050,77
Autriche	1 593 417,00	1 542 415,67	51 001,33
CANADA	22 498 974,00	11 088 751,57	11 410 222,43
DANEMARK	43 447 763,38	19 530 760,91	23 917 002,47
France	37 970 000,00	18 857 116,52	19 112 883,48
JAPON	26 060 000,00	9 273 363,99	16 786 636,01
Luxembourg	10 622 785,43	13 991 394,58	- 3 368 609,15
SUEDE	16 222 900,00	22 428 926,46	- 6 206 026,46
SUISSE	15 318 231,00	11 441 514,29	3 876 716,71
FMI	9 777 579,81	18 811 189,79	- 9 033 609,98
Total Général	845 716 107,60	552 546 413,35	293 169 694,30

Annexe 3 : liste des PTF ayant reçus les fiches de collecte pour renseignement

1. BANQUE MONDIALE
2. FRANCE
3. SUISSE
4. SUEDE
5. BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
6. DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE
7. SNU (PNUD ; OMS ; PAM ; ONU HABITAT ; UNICEF ; CINU ; FAO ; ONUDI ; UNFPA ; ONU SIDA)
8. DANEMARK
9. CANADA
10. LUXEMBOURG
11. FMI
12. AUTRICHE
13. ETATS-UNIS
14. JAPON
15. BOAD
16. ITALIE
17. REPUBLIQUE DE CHINE (TAÏWAN)
18. FIDA
19. BID
20. BRESIL
21. BADEA
22. FSD
23. FKDEA
24. BIDC
25. FONDS OPEP
26. ABU DHABI



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

FICHE DE COLLECTE DE DONNEES POUR L'ENQUETE 2014 DE SUIVI DES ENGAGEMENTS DE BUSAN AU BURKINA FASO

Gouvernement

Septembre 2014

Indicateur 5B: La coopération pour le développement est davantage prévisible (à moyen terme).

DEFINITION DE L'INDICATEUR

Cet indicateur définit la part estimée de l'aide couverte par les plans de dépenses prévisionnels et/ou de mise en œuvre couvrant au moins les trois années à venir.

QUESTION POUR LA COLLECTE DE DONNEES

- *Le partenaire au développement a-t-il mis à disposition du Gouvernement du pays, un plan de dépenses prévisionnelles ou de mise en œuvre spécifiant l'aide prévue sur les trois (03) années à venir :*

Qg1. Pour l'année fiscale se terminant en 2015 ? (si "Oui", enregistrer 1; si "Non" enregistrer 0) _____

Qg2. Pour l'année fiscale se terminant en 2016 ? (si "Oui", enregistrer 1; si "Non" enregistrer 0) _____

Qg3. Pour l'année fiscale se terminant en 2017 ? (si "Oui", enregistrer 1; si "Non" enregistrer 0) _____

MODALITES DE CALCUL

Indicateur 5b : $(Qg1+Qg2+Qg3)/3 \times 100$

ANNEE DE REFERENCE

2010

Indicateur 6: L'aide est inscrite aux budgets présentés au parlement.

DEFINITION DE L'INDICATEUR

Cet indicateur est le pourcentage de l'aide comptabilisé dans le budget annuel approuvé par le parlement

QUESTION POUR LA COLLECTE DE DONNEES

- Quel volume d'aide estimé a été comptabilisé en tant que dons, prêts (concessionnels ou non-concessionnels)

Qg4. dans le budget annuel 2013 ? USD _____

MODALITES DE CALCUL

Indicateur 6 : $(Qg4/Qp3) \times 100$

ANNEE DE REFERENCE

2012

Indicateur 7: La redevabilité mutuelle est renforcée par le biais d'examens inclusifs.

DEFINITION DE L'INDICATEUR

Cet indicateur mesure la part des pays qui entreprennent des évaluations mutuelles et inclusives des progrès accomplis dans l'exécution des engagements convenus.

QUESTIONS POUR LA COLLECTE DE DONNEES DANS LES PAYS

Qg5. Y a-t-il une politique d'aide ou de partenariat établissant les priorités de la coopération pour le développement ? (Oui/Non)

Qg6. Des objectifs-cibles spécifiques d'efficacité de la coopération pour le développement à l'échelle du pays ont-ils été fixés à la fois pour le pays et les partenaires au développement ? (Oui/Non)

Qg7. Une évaluation des progrès vers ces objectifs-cibles a-t-elle été effectuée conjointement et à haut niveau par les autorités nationales et les partenaires au développement au cours des deux dernières années ? (Oui/Non)

Qg8. Les parties prenantes en dehors de l'exécutif (i.e. les organisations de la société civile, le secteur privé et les parlementaires) et les autorités locales ont-elles été étroitement associées à ces évaluations ? (Oui/Non)

Qg9. L'ensemble des résultats de telles évaluations ont-ils été rendus publics dans les meilleurs délais ? (Oui/Non)

MODALITES DE CALCUL

Indicateur 7 (%) : (Nombre de pays considérés comme ayant un processus de redevabilité mutuelle (4/5)/ Nombre de pays en développement participant au processus de suivi global) x 100

ANNEE DE REFERENCE

2012

Indicateur 8 : Egalité hommes-femmes et autonomisation des femmes

DEFINITION DE L'INDICATEUR

Cet indicateur mesure les efforts du gouvernement en matière de suivi des affectations budgétaires destinées à l'égalité hommes femmes et de publication de l'information.

QUESTIONS POUR LA COLLECTE DE DONNEES DANS LES PAYS

Qg10. Existe-t-il une déclaration officielle du gouvernement pour effectuer le suivi des affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes ? (Oui/Non)

Qg11. Les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes font-elles l'objet d'un suivi systématique ? (Oui/ Non)

Qg12. L'unité centrale du Gouvernement responsable des dépenses publiques détient-elle le leadership et le contrôle en matière de suivi ? (Oui/Non)

Qg13. Les informations relatives au financement de l'égalité hommes-femmes sont-elles disponibles publiquement (ex : à travers la surveillance parlementaire ou des contrôles de la société civile, des publications, sur des sites web ou par d'autres moyens ? (Oui/Non)

ANNEE DE REFERENCE

2012

Annexe 5 : fiche de collecte de données – Partenaire Technique et Financiers



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

**FICHE DE COLLECTE DE DONNEES POUR L'ENQUETE 2013
DE SUIVI DES ENGAGEMENTS DE BUSAN AU BURKINA FASO**

PTF

Septembre 2014

Indicateur 5A: La coopération pour le développement est davantage prévisible (annuelle).

DEFINITION DE L'INDICATEUR

Cet indicateur mesure le rapport des fonds de coopération décaissés et ceux effectivement programmés tels que notifiés par le fournisseur de coopération au profil du secteur public.

QUESTIONS POUR LA COLLECTE DE DONNEES

- *A combien s'est chiffré vos versements de fonds de coopération (aide globale) en faveur du Burkina Faso :*

Qp1. Pour 2013? USD

- *Sur ce total, quel montant est effectivement versé au secteur public (Gouvernement, Agence d'exécution)*

Qp2. Pour l'année 2013 ? USD

- *Quel était le montant total des prévisions de versement de fonds de coopération (APD) notifiés au Gouvernement du Burkina Faso :*

Qp3. Pour 2013? USD

- *A combien s'est chiffré l'aide versée au Gouvernement du Burkina Faso que vous avez effectué par l'intermédiaire d'autres partenaires au développement dans le cadre de la coopération déléguée (et qui ne sont donc pas pris en compte dans les questions Qp1 – Qp3 ci-dessus)*

Qp4. Pour 2013 ? USD

MODALITES DE CALCUL

Indicateur 5a (%) : $(Qp2 / Qp3) \times 100$

ANNEE DE REFERENCE

2013

Indicateur 6: L'aide est inscrite aux budgets présentés au parlement.

DEFINITION DE L'INDICATEUR

Cet indicateur est le pourcentage de l'aide comptabilisé dans le budget annuel approuvé par le parlement

QUESTION POUR LA COLLECTE DE DONNEES

- Quel volume d'aide estimé a été comptabilisé en tant que dons, recettes ou prêts (concessionnels ou non-concessionnels)

Qgp4. dans le budget annuel 2013 ? USD

MODALITES DE CALCUL

Indicateur 6 : $(Qg4/Qp3) \times 100$

ANNEE DE REFERENCE

2013

Indicateur 9b: Utilisation des systèmes nationaux de Gestion des finances publics et de passation de marchés

DEFINITION DE L'INDICATEUR

Cet indicateur mesure le pourcentage des décaissements de fonds de coopération (APD) destinés au secteur public et qui utilisent les systèmes de gestion des finances publiques et de passation de marchés du pays bénéficiaire.

QUESTIONS POUR LA COLLECTE DE DONNEES

- Dans le cadre de vos activités de coopération pour le développement au cours de l'année 2013, à combien s'est chiffré les décaissements de fonds de coopération (APD) destinés au secteur public pour lesquels vous vous êtes conformés :

Qp5. aux procédures nationales d'exécution du budget (inscription au budget, ouverture d'un compte trésor et déblocage selon les procédures nationales)

USD)

Qp6. aux procédures nationales de reporting financier (s'abstenir de réclamer l'application d'un système comptable différent et de demander la tenue de comptes distincts) (USD)

Qp7. aux procédures nationales d'audit (soumettre les fonds de coopération au contrôle des instances suprêmes de vérification de comptes et s'abstenir d'imposer des exigences supplémentaires en matière d'audit) (USD)

Qp8 aux systèmes nationaux de passation des marchés (USD)

MODALITES DE CALCUL

Indicateur 9b (%) : $[1/4 \times (Qp5+ Qp6+ Qp7 + Qp8) / Qp2] \times 100$

ANNEE DE REFERENCE

2013

Annexe 6 : feuille de calcul Excel renseignée